# COMMUNE DE VINASSAN

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Vendredi 29 avril 2011 à 18h30

Date de la convocation: 20 AVRIL 2011

Date d'affichage:

PRESENTS: MM. Didier ALDEBERT – Gérard GARCIA- Christian GARRABE- Victor FUERTES - Gérard FRATICOLA – Gérard BATIGNE — Mmes Sylvie BARRAU — Chantal ESPADA - Mmes Nadine RESSEGUIER- Katia CAYRE – Emmanuelle CODINA- Marie-Claude DELLONG – Marie IMBERNON- Nadine RESSEGUIER- MM Jean Paul BACABE-Gilles GRANAL-Jacques ROUCH.

**REPRESENTES**: J-L OURNAC par G. BATIGNE

A-M FOURGOUS par G.FRATICOLA

C. POULET par V. FUERTES

Secrétaire de séance : Marie IMBERNON

En ouverture de séance, l'assemblée adopte le compte rendu de la réunion du 17 mars 2011 dont lecture est donnée par Sylvie BARRAU.

# 2011-09 Approbation du compte de gestion 2010

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal pour l'exercice 2010. Ce document correspond aux écritures et au suivi comptable de 2010.

Les résultats de ce document correspondent avec ceux du compte administratif approuvé lors de la dernière séance. Ils n'appellent pas d'observations particulières.

Divers ratios et graphiques sont présentés qui permettent de constater le bon état des finances de la commune avec notamment une capacité d'autofinancement pour 2010 de 324 099€. Les ratios s'écartent régulièrement depuis 2008 des ratios nationaux en deçà desquels les communes sont placées en réseau de surveillance financière et notamment une baisse sensible du ratio d'endettement.

Après ces diverses explications, le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

### 2011-10 Fixation des taux d'imposition 2011

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'état fourni par la Direction Départementale des Finances Publiques qui sans modification des taux d'imposition, prévoit une rentrée fiscale pour 2011 de 818 416€.

Le Conseil décide de reconduire ces mêmes taux pour 2011, soit 16.59% pour la taxe d'habitation, 27.09% pour la taxe sur le foncier bâti et 76.62% pour la taxe sur le foncier non bâti.

## 2011-11 Vote du budget primitif 2011

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2011 qui parvient à s'équilibrer sans besoin d'emprunt malgré les difficultés grandissantes pour obtenir des aides des institutions traditionnelles comme l'Etat, la Région, le Département ou l'Intercommunalité.

Le budget prévoit notamment le démarrage des travaux de rénovation de la rue Jean Jaurès,

Le budget se décompose comme suit :

#### **FONCTIONNEMENT**

#### **DEPENSES**

| Charges à caractère général       | 403 000   |
|-----------------------------------|-----------|
| Charges de Personnel              | 707 700   |
| Virement section d'Investissement | 451 991   |
| Charges de gestion courante       | 219 700   |
| Charges financières               | 95 000    |
| Charges exceptionnelles           | 1 000     |
|                                   | 1 878 391 |

#### **RECETTES**

| Atténuation de charges      | 15 000    |
|-----------------------------|-----------|
| Produit des services        | 39 000    |
| Travaux en régie            | 21 500    |
| Impôts et taxes             | 1 049 814 |
| Dotations et participations | 485 985   |
| Autres produits de gestion  | 21 500    |
| Excédent antérieur reporté  | 239 092   |
|                             | 1 878 391 |

#### **INVESTISSEMENT**

#### **DEPENSES**

| Report déficit exercice antérieur | 375 223        |
|-----------------------------------|----------------|
| Remboursement des emprunts        | 120 086        |
| Immobilisations corporelles       | 166 064        |
| Immobilisations en cours          | <u>353 057</u> |
|                                   | 1 014 430      |

#### **RECETTES**

| Affectation résultats 2010            | 337        | 631        |
|---------------------------------------|------------|------------|
| Virement de la section fonctionnement | 451        | 991        |
| Dotations et fonds divers             | <u>166</u> | <u>531</u> |
| 1                                     | 014        | 430        |

Le budget primitif 2011 et les décisions qui en découlent sont unanimement adoptés par le Conseil Municipal.

# 2012-12 Conseil de développement commun au Grand Narbonne au SYCOT, au PNR, et à la CCCM.

Il est rappelé que par délibération du 15 mars 2010, il avait été adopté la mise en place d'un conseil de développement du territoire commun au Grand Narbonne, au SYCOT, au PNR, et à la CCCM.

Considérant que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, 11 nouvelles communes ont intégré le Grand Narbonne, il y a lieu de reformater la structuration et la composition de ce conseil de développement qui sera composé de 296 membres répartis au sein de quatre collèges distincts représentatifs de la société civile. Un bureau sera également mis en place. Le Maire de Vinassan a été désigné parmi les 14 délégués du Conseil Communautaire du Grand Narbonne.

L'assemblée adopte unanimement ce nouveau dispositif.

# <u>2011-13 Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal.</u>

Suite à la commission d'appel d'offre du 26 avril 2011, le contrat de maintenance des installations d'éclairage public a été accordé à compter du 1<sup>er</sup> mai 2011 et pour une période de 1 an renouvelable 2 fois, à la société SNE.

Le montant annuel du contrat a été conclu sur une base de 14 666.50€ HT pose et dépose des illuminations de fin d'année comprise.

# **Affaires diverses:**

**2011-14** : Le Conseil est informé de la mise en place d'une procédure simplifiée de modification du PLU pour supprimer l'emplacement réservé n°3 pour créer une voirie entre le clos des Lilas et la rue Elie Sermet.

Les difficultés techniques de cette création et les contraintes urbanistiques rendent cette servitude irréalisable.

Le Conseil devra définitivement se prononcer sur cette modification à l'issue de la consultation publique d'une durée de un mois.

Accord est donné pour une convention d'assistance de maîtrise d'ouvrage avec le SYCOT.

**2011-15** Le Conseil approuve la reconduction de la délibération du 12 avril 2007 relative à l'indemnisation des travaux supplémentaires occasionnés par les élections cantonales des 20 et 27 mars 2011. Ce dispositif concerne uniquement le DGS dans le cadre de l'indemnisation forfaitaire pour travaux supplémentaires.

**2011-16** Monsieur GARCIA présente le nouveau dispositif de la Tempora qui remplace Festas en Festas.

Dorénavant, un seul spectacle pourra se dérouler sur la localité par un choix effectué sur un catalogue proposé par le Grand Narbonne. La Communauté d'agglomération prendra en charge tous les frais du spectacle. La Commune, tout comme pour Festas en Festas participera à hauteur de 0.50€ par habitant.

Accord du Conseil pour être associé à la Tempora.

Plus rien n'étant à débattre, la séance est levée à 19h40.